

CHARTRE de L'Economie Sociale et Solidaire en Franche-Comté

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Franche-Comté
Assemblées Générales du 19 avril 2002, du 8 novembre 2002, du 25 mai 2004

La réflexion sur l'identité de l'Economie Sociale et Solidaire et sur l'opportunité d'un regroupement des acteurs régionaux, a été initiée par un travail collectif lors des consultations régionales à Arc et Senans en Avril 2000.

La Charte émane d'un travail réalisé avec les représentants des têtes de réseau au premier semestre 2002.

La Charte présentée, qui reste évolutive, constitue le support initial pour la mise en place d'une structure permanente regroupant les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, dotée d'un plan d'action.

SOMMAIRE

Les Fondements

L'engagement commun

Les valeurs de référence

Principes d'identité et d'appartenance

Le fonctionnement de la Charte

LES FONDEMENTS

En Franche-Comté, l'Economie Sociale et Solidaire trouve ses racines dans l'activité des fruitières coopératives à comté dès le 13^e siècle, la naissance d'un mouvement mutualiste et coopératif fort au 19^e siècle, et l'action associative au 20^e siècle.

C'est pourquoi, le **premier fondement** est la charte de l'Economie Sociale (1980), dont le préambule est réaffirmé :

" L'humanité en cette fin de siècle affronte une crise de civilisation fondamentale. Celle-ci touche tous les aspects de la vie : les structures économiques et sociales, la cité, la vie politique et culturelle, l'homme lui-même.

Fort de ce constat, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs ont la volonté dans leur action quotidienne de favoriser la conciliation harmonieuse de la rigueur économique et de l'audace sociale. Pour ce faire, ils rassemblent les hommes responsables et s'efforcent d'introduire ainsi un nouveau type de rapports dans les relations humaines fondé sur les notions de dignité, de liberté et de solidarité ".

Les enjeux du début du 21^e siècle déterminent le **deuxième fondement** de l'Economie Sociale et Solidaire.

Celui-ci repose sur la compréhension des dynamiques et grands équilibres sociaux, économiques, environnementaux, de l'échelon local à l'échelle de la planète. Ce fondement place l'action citoyenne individuelle et l'entreprise d'économie sociale dans une responsabilité entre tous les Hommes et entre les générations, et de promotion de ses valeurs au sein de la Société et de son Environnement.

L'Economie Sociale et Solidaire est un mouvement permanent qui, sur la base des initiatives locales, s'ouvre à de nouveaux acteurs.

L'ENGAGEMENT COMMUN

- Par cette Charte, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire de Franche-Comté souhaitent faire connaître et reconnaître les valeurs qui définissent leur **identité commune**, et qui déterminent leurs actions.
- Les signataires de cette Charte constituent une **force de proposition et d'action** pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Franche-Comté.
- La signature de la Charte est un **acte contractuel**. Le signataire s'engage vis-à-vis du réseau des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire à respecter et à mettre en œuvre, au travers de ses actions, l'ensemble des termes de la Charte. Cet engagement pourra s'inscrire dans un contrat de progrès permettant au signataire de les respecter progressivement.
- **La Charte est le document de référence** des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire en Franche-Comté.

LES VALEURS DE REFERENCE

• L'HOMME

- L'Economie Sociale et Solidaire place l'Homme au centre de sa démarche.

• LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- L'Economie Sociale et Solidaire agit à travers des organisations et des projets qui favorisent l'éducation et permettent à tout individu d'être informé, de s'exprimer, d'être écouté, d'être acteur de son devenir social.

En ce sens, elle doit promouvoir l'égalité des chances pour tous dans chacune de ses actions.

• SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire agissent solidairement entre eux, et vis-à-vis des porteurs et des bénéficiaires des projets.
- L'Economie Sociale et Solidaire a une exigence éthique, qui entraîne de nouveaux rapports entre les générations, les territoires, entre producteurs et consommateurs, qui exigent le respect des droits sociaux et de l'environnement dans toutes relations commerciales.
- L'Economie Sociale et Solidaire favorise les initiatives ancrées dans les territoires et qui répondent aux attentes des populations locales.

Ces valeurs s'expriment dans une vision de l'Economie qui rend compte des échanges et de la création de richesses en termes économiques et financiers (coût et profit monétaires), en termes sociaux (coûts et profits sociaux), en termes d'environnement (coûts et profits environnementaux).

Ces valeurs déterminent la pluralité d'une économie composée de trois pôles : **économie marchande, économie non marchande, solidarités de proximité.**

A ce titre les ressources peuvent être multiples, vente de services, de produits, cotisations et dons, apports en capital, apports publics; les activités peuvent être conduites par des bénévoles et des salariés.

Principes d'identité et d'appartenance à la charte

Les adhérents à la Charte respectent les principes qui suivent :

Dans la conduite de leurs activités :

Le fonctionnement démocratique :

Il se définit par la recherche de l'expression et de la participation de chacun quel que soit son statut (salarié, bénévole, usager).

La richesse au service du projet :

La richesse produite doit être intégralement affectée au service du projet social.

Le professionnalisme :

L'acquisition de compétences par les bénévoles,

Une activité structurant les métiers,

Une gestion de l'emploi respectant les lois et les équilibres conventionnels.

L'engagement dans un contrat de progrès :

La réalisation d'un bilan annuel incluant les chapitres gouvernance (cohérence de l'objet social et de la stratégie, le fonctionnement démocratique), métier et gestion de l'emploi, impact social, place dans l'environnement socioprofessionnel, impact environnemental, en complément du bilan d'activité et financier (avec chapitre disponibilités financières et investissements). Comparaison pour chaque thème avec les structures du même champ d'action et formulation d'objectifs d'amélioration avec chaque bilan.

Le bilan doit se fonder sur un modèle de base, à adapter et à rédiger avec une autre structure engagée dans la charte. Il doit être communiqué aux bénévoles, salariés, utilisateurs de services.

Dans leurs actions communes :

La tolérance, l'ouverture et la transparence :

Acceptation sans à priori de l'entrée dans la charte, information sur les initiatives et les nouveaux projets, accessibilité pour les échanges d'expérience, disponibilité des bilans d'activité.

La mutualisation des expériences et la transversalité :

Par la valorisation de l'expérience déjà acquise par les structures du réseau dans le cadre de nouvelles actions et la recherche des avis ou possibles collaborations d'acteurs d'autres champs d'action.

La subsidiarité et la proximité :

La responsabilité d'action doit être assumée au plus près des bénéficiaires et des opérateurs.

Les situations de concurrence entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, et vis à vis des autres acteurs de l'économie, doivent être gérés ou résolus dans le respect des principes édictés.

Ces principes déterminent des objectifs qui seront atteints progressivement, à la mesure de l'élaboration des outils à mettre en œuvre, notamment au travers du contrat de progrès, et de leur évolution fondée sur l'expérience qui sera acquise.

Le fonctionnement de la Charte : l'organisation des débats, de la prise de décisions et de la mise en œuvre des actions

Une structure :

De manière à répondre aux objectifs de représentation et d'action, et aux principes d'ouverture à priori, de dynamique et d'innovation, l'organisation est fondée sur deux instances :

- une instance de décision et d'action, réunissant les acteurs de l'économie sociale et solidaire (au sens de la mise en œuvre d'activités),
- une instance de débat et de propositions, ouverte largement aux partenaires, aux structures purement militantes, d'une manière générale aux diverses volontés qui se reconnaissent dans les valeurs de la Charte.

Les acteurs recouvrent donc le milieu coopératif, mutualiste et associatif (sauf les associations culturelles, politiques, ou dont la majorité des adhérents est constituée de collectivités, les syndicats de salariés), ainsi que les structures travaillant dans le domaine de l'insertion par l'économie, les activités relatives au commerce équitable, et les syndicats professionnels regroupant les employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le Forum de l'ESS		Les Acteurs de L'ESS
Les acteurs		Mutuelles
Les organismes militants		Coopératives
Les experts		Associations
Les citoyens		Fondations issues de l'ESS
Les partenaires		Organismes d'Insertion
		Commerce équitable
		Autres à venir et à définir

.....Débat.....Propositions.....Programme.....Actions.....

Des règles de fonctionnement :

- Un secrétariat général pour le forum.

- Une identité juridique commune et une direction pour les acteurs.

Les adhérents seront directement les acteurs signataires de la charte (il ne s'agira pas d'une fédération de têtes de réseaux).

Au départ, un conseil d'administration sera constitué avec une représentation des « grandes familles » (coopératives financières et non financières, mutuelles d'assurance et mutuelles de santé, associations des secteurs marchands, non marchands, mixtes), et également une représentation des territoires de la région.

Il constituera le projet initial, gèrera sa communication et les premières adhésions, avant la validation par une assemblée générale des signataires de la Charte.